



Analyse du discours journalistique : argumenter en faveur d'une conclusion, c'est modaliser ses énoncés.

Analysis of journalistic discourse: arguing in favor of a conclusion means modalizing its statements

Cherfaoui Abdellah

Centre universitaire de Nâama (Algérie), cherfaoui@cuniv-naama.dz

Reçu: 21 / 06 / 2022 **Accepté:** 18 / 03 / 2023 **Publié:** 30 / 04 / 2023

Résumé:

Dans cette contribution qui fait partie d'un travail s'inscrivant dans le cadre d'une thèse de doctorat, nous étudions les inscriptions voire le rôle des modalités axiologiques et appréciatives dans le discours argumentatif de la presse écrite algérienne, c'est pourquoi Nous adopterons une approche sémantico-pragmatique de la modalité. L'objectif de notre analyse, qui se veut qualitative et non quantitative, est d'interroger ce rôle décisif des différentes valeurs modales liées à ces deux domaines modaux. A vrai dire, l'impact de ces modalités repose sur le fragment linguistique où elles se trouvent marquées. Par conséquent, pour ce faire, nous avons un corpus constitué d'articles, publiés après l'annonce de la candidature de Abdelaziz Bouteflika et traitant des manifestations contre un tel projet.

Mots-clés: *l'axiologique, l'appréciatif, la théorie modulaire des modalités, l'argumentation, le cinquième mandat*

Abstract:

In this contribution which is part of a work within the framework of a doctoral thesis, we study the inscriptions and even the role of the axiological and appreciative modalities in the argumentative discourse of the Algerian written press, this is why We adopt a semantic-pragmatic approach to modality. The objective of our analysis, which is intended to be qualitative and not quantitative, is to question this decisive role of the different modal values linked to these two modal domains. To tell the truth, the impact of these modalities rests on the linguistic fragment in which they are marked. Therefore, to do this, we have a corpus made up of articles, published after the announcement of the candidacy of Abdelaziz Bouteflika and dealing with the demonstrations against such a project.

Keywords: *the axiological, the appreciative, the modular theory of modalities, argumentation, the fifth mandate*

I. INTRODUCTION

Selon les deux linguistes contemporains, Emile Benveniste (1966) et Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009), toute production langagière est substantiellement subjective en ce sens qu'elle laisse apercevoir l'intervention de l'instance discursive qui se sert de tout ce que son système linguistique lui offre pour visualiser sa pensée, ses sentiments ainsi que ses attitudes à l'égard de son allocutaire et le contenu propositionnel de son énoncé. Le locuteur est très souvent invité à user des diverses stratégies discursives lui permettant de rendre flagrant son positionnement au regard des faits du monde auquel il appartient. Par conséquent, pour marquer sa présence dans sa parole et argumenter en faveur d'une conclusion, le locuteur peut parfois se servir de la modalité qui est un outil linguistique de la subjectivation lui offrant l'occasion de donner corps à son attitude vis-à-vis de ce qui est fait, de ce qu'il dit ou de ce que les autres disent.

Dès l'annonce de la candidature de Abdelaziz Bouteflika pour un cinquième mandat, le secteur médiatique était partagé entre les journalistes qui étaient, coûte que coûte, avec le peuple en critiquant les orientations politiques du pays et rapportant objectivement les faits, et ceux voulant maintenir le statu quo et ce par la réélection de Bouteflika. Ce faisant, la relation entre les deux pôles était très tendue. Par conséquent, les journalistes de « El Watan » et de « Le Quotidien d'Oran » qui se montrent opposés à ce projet présidentiel ont essayé, en mettant à contribution diverses stratégies¹ argumentatives à savoir « la modalité », de convaincre les citoyens-lecteurs d'être actifs et d'organiser des manifestations et des sit-in pour dire « *non au cinquième mandat* ». Dans cet article nous nous livrons à une analyse qui nous permettra de voir de plus près la façon dont les modalités sont inscrites dans le discours de la presse écrite dans le but de trouver des réponses au questionnement suivant : Quels sont les domaines modaux auxquels les instances énonciatives font très souvent appel pour convaincre les lecteurs de mettre à l'index les élections présidentielles « Avril 2019 » et de sortir dans les artères de leurs villes pour s'insurger contre le cinquième mandat ?

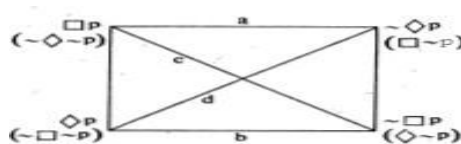
Dans cette contribution, nous nous escrimons à disséquer des articles des journalistes issus des deux quotidiens cités ci-dessus, où nous mettons l'accent sur la recrudescence des modalisateurs, car nous pensons que les instances discursives tiraient parti des modalisateurs appréciatifs et axiologiques pour, d'une part, *blâmer* la candidature de Bouteflika et de ses affidés ; et, d'autre part, pour avancer des commentaires favorables sur le déroulement des marches. Ces articles, qui sont publiés durant la période s'échelonnant du 22 février au 11 mars 2019, traitent des péripéties ayant trait aux manifestations qui ont eu lieu sur le territoire algérien. A l'effet d'identifier le rôle des modalisateurs dans le discours argumentatif, nous jugeons fructueux de passer en revue les différentes conceptions de modalités et ce avant de mettre en exergue les spécificités des deux modalités faisant l'objet du présent article.

2. Cadrage théorique

2.1. Modalités en logique et en linguistique :

Aristote fut le véritable pionnier de la première théorie des modalités, pour qui, celles-ci se rapportent à la vérité du contenu des propositions (p) et qui sont appelées modalités « *aléthiques* ». Ces propositions se trouvent affectées des deux modes qui constituent le registre de vérité à savoir le *possible* ($\Diamond$) et le *nécessaire* ($\Box$) qui, à partir desquels se définissent les autres modes, en l'occurrence *l'impossible* ($\sim \Diamond$), et le *contingent* ($\sim \Box$). (Cervoni, 1992, p. 75). Ces quatre modes constituent le carré logique aristotélicien présenté ainsi :

Figure 1 : Carré logique d'Aristote



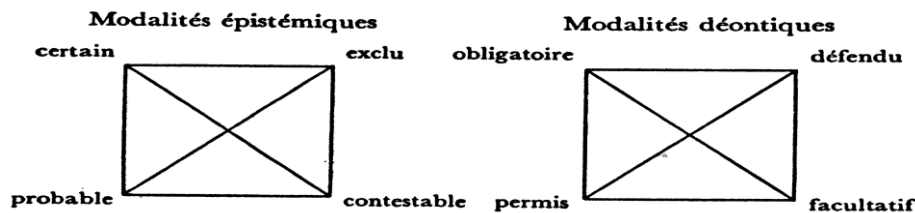
¹ Par stratégie, nous entendons la façon dont les instances discursives veulent mettre en place leurs intentions de sens, mais tout en tenant en compte des contraintes communicationnelles.

La source: (Cervoni, 1992, p. 75)

Dans ce carrélogique, l'axe (a) a trait aux propositions contraires ; une proposition est vraie, l'autre est fausse ; elles ne peuvent pas être vraies en même temps, les axes (c) (d) sont ceux des contradictoires ; deux propositions ne peuvent être ni fausses ni vraies en même temps, l'axe (b) est celui des subcontraires ; une proposition est affirmative et l'autre est négative et elles ne peuvent pas être fausses ensembles.

L'expression de la possibilité est liée aux connaissances du locuteur qui l'exprime lorsqu'il n'est pas sûr de la chose dont il parle. Alors que pour l'expression de la nécessité, il y a toujours une confusion en termes de ce *qu'il faut faire ou être*. Par conséquent, les logiciens se sont trouvés censés appliquer ce concept de modalité sur les deux registres de *savoir* et *devoir*. Il s'agit, en d'autres termes, de l'appliquer aux modalités *épistémiques* et *déontiques* en formant deux autres carrés logiques dans lesquels les axes jouent les mêmes rôles que ceux du carré aristotélicien :

Figure 2 : Carrés logiques épistémiques et déontiques



La source:(Cervoni, 1992, p. 75)

Multiples sont les conceptions des modalités ; il y a celles qui sont « *restreintes* » et qui se réclament de la tradition aristotélicienne et gravitant autour du *possible* et du *nécessaire* et les conceptions « *larges* » se rapportant à la tradition grammaticale adoptée par Brunot (1922) et Bally (1932), et mettant l'accent sur les attitudes du locuteur à l'égard du contenu propositionnel de son énoncé (Gosselin, 2010, p. 5). D'après les deux théoriciens, la phrase est le lieu idéal où le locuteur laisse apparaître ses empreintes, c'est-à-dire ses jugements, ses croyances, ses émotions et ce par le biais des moyens langagiers dont il dispose et lui permettant de modifier les relations du système grammatical qui forment l'infrastructure de la langue.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que, selon Bally (1932, pp. 31-32), les sujets pensants communiquent grâce à la présentation de leurs pensées et la modalité, âme de phrase, est la forme linguistique qui leur permet de rendre audibles ou visibles leurs croyances, jugements ou encore leurs volontés qu'ils explicitent en traitant d'une perception de telle ou telle représentation. Raison pour laquelle, ce théoricien jugea utile d'établir une nette distinction entre les deux notions qui font la base de toutes les théories des modalités « *dictum* » et « *modus* ».

2.2. Le *dictum* et le *modus*

Selon Bally, toute phrase explicite (énoncé) se caractérise par la présence d'un élément objectif, dénommé « *dictum* » qui se définit comme étant une sorte de représentation d'un aspect réel, et d'un élément subjectif appelé « *modus* » qui traduit les réactions du locuteur à l'égard de cette représentation. (Bally, 1965). En effet, la présence de la modalité est conditionnée, au préalable, par la présence et l'opération active du sujet parlant et pensant qui se sert de la langue pour que son discours soit nuancé. Car c'est lui seul qui décide de la façon de l'intervention des éléments constitutifs de sa parole et qui y donne du sens. Par conséquent, le sujet de l'énonciation s'exprime en utilisant, dans son discours, des modalisateurs tels que les verbes, les adverbes, les adjectifs, etc. En d'autres termes, il modifie le contenu propositionnel et le transforme en *modus*. Nous pouvons donc déduire que par le biais du *dictum*, le sujet se représente comme le constructeur de sens, mais par le *modus*, il ne fait que reconstruire ce sens même en y insérant ses empreintes, c'est-à-dire des termes qui s'offrent pour lui permettre

l'expression de ses idées, sa pensée voire son attitude vis-à-vis de ce qu'il énonce. L'existence du *dictum* ne dépend pas de celle du *modus* mais non pas l'inverse (Meunier, 1974, pp. 9-10). Le *modus* peut être incorporé dans le *dictum* par le biais de différents moyens langagiers à savoir les verbes (*devoir, falloir, pouvoir, croire, souhaiter*), les adjectifs (*magnifique, extraordinaire, formidable*) les locutions adverbiales (*peut-être, sans doute*).

Ducrot (1993) a remis en cause cette conception dichotomique « *dictum/modus* » de l'énoncé, qui met en opposition la modalité en tant que composant subjectif et le contenu propositionnel/représentationnel en tant que composant objectif, qui, pour ce linguiste, n'est pas toujours valable. Car, il se peut que le contenu propositionnel porte un jugement de la part du locuteur tout dépend de son choix de certains items. Donc, pour lui, c'est illogique de séparer les deux constituants d'un énoncé : d'une part, la modalité impliquant le positionnement du sujet parlant et pensant ; et d'autre part, le contenu propositionnel, dit neutre (Vion, 2004, p. 97). Comme nous l'avons déjà signalé, certaines théories définissent les modalités tout en faisant appel à cette dichotomie mais Ducrot voit que cette manière d'analyser les énoncés doit être entièrement esulée. Raison pour laquelle plusieurs théoriciens pensent crucial de définir d'autres critères en vue d'éviter toute sorte de confusion du sens.

2.2.1. Les classes modales : extrinsèques ou intrinsèques ?

Dans sa Théorie Modulaire des Modalités, Laurent Gosselin (2010), tout en s'inscrivant dans la perspective de Bally et prenant en considération les propos de Ducrot, pense nécessaire de dépasser cette conception dichotomique. Il oppose les modalités *extrinsèques* se définissant comme externes au contenu propositionnel et se laissant classer selon deux critères dans la mesure où le premier oppose les modalités de *re* qui sont « *des modalités qui portent sur le prédicat pour constituer une sorte de prédicat complexe qui se trouve prédiqué sur le sujet de l'énoncé* » et les modalités de *dicto*, qui sont celles « *qui portent sur la proposition prise en bloc (...) et qui caractérisent plutôt l'attitude du locuteur (...) à son égard* » (Gosselin, 2010, p. 96). Le deuxième critère se rapporte à ce que Kronning (1996) appelait modalités *véridicibles* qui peuvent être niées et interrogées et celles non *véridicibles* qui ne peuvent être ni niées ni interrogées.

Ces deux oppositions entre, d'une part, les modalités de *re* et de *dicto* et d'autre part, les modalités *véridicibles* et non *véridicibles* ne se recouvrent pas du fait qu'on retrouve parfois des modalités de *dicto* qui sont *véridicibles*, c'est-à-dire, contrairement à ce qui est souvent admis, il est des modalités de *dicto* pouvant être niées voire interrogées. A cet effet, Gosselin (2010) a proposé une distinction entre les trois types de modalités *extrinsèques*. Celles-ci concernent les trois degrés d'engagement modal : « *Opérateur prédicatif* » : modalités de *re*, *véridicibles* ; elles correspondent à des coverbes et à des expressions comme « *être adj de/à, avoir le N de* », comme dans l'énoncé « les Algériens ont le droit de manifester dans la rue. » Les « *Opérateur propositionnel* » : modalités de *dicto*, non *véridicibles* ; celles-ci s'expriment à l'aide des adverbes de phrase et les deux coverbes modaux *pouvoir* et *devoir*, elles ne peuvent être ni niées ni interrogées, comme dans « le Président est *peut-être* un prophète. » Enfin les « *Prédicat sémantique* » (ou « *métaprédicat* ») : modalité de *dicto*, *véridicible* ; celles-ci se trouvent réalisées par les constructions impersonnelles {*Il est possible/ probable, il semble*, ainsi dans l'énoncé « *il semble* que la contestation a gagné toutes les régions du pays », par l'ensemble des verbes et locutions introducteurs de complétives conjuguées ou infinitives {*il veut/croit/est heureux que...*} ou même par certains verbes locutoires quand il s'agit du discours rapporté au style direct {*il dit/ exprime/ remarque...que*, ainsi dans « *il exprime mieux que* les partis politiques l'extrême détresse de la jeunesse algérienne, ses espoirs perdus et son avenir hypothéqué ».

D'une autre part, il est des modalités *intrinsèques* qui sont liées directement au contenu propositionnel. Nous entendons par cela que le *dictum* lui-même est porteur de modalités. Ces dernières se trouvent marquées par des mots, soit en étant dénotées ou associées. D'après Gosselin (2010), il y a des lexèmes qui dénotent des modalités *intrinsèques* comme il y a des modalités qui sont associées à ces lexèmes ;

a) Certains substantifs et verbes ne peuvent exprimer qu'une valeur modale par leur emploi comme par exemple le nom « *permission* » et le verbe « *permettre* » ces deux mots expriment seulement une valeur modale celle du déontique.

b) Il y a des mots ne dénotant pas une modalité mais en sont porteurs comme par exemple « *assassiner* » et « *assassin* » ; ces deux lexèmes portent une modalité axiologique et une modalité aléthique (elles sont associées).

Il est à signaler que les modalités associées peuvent être linguistiquement marquées comme elles peuvent être pragmatiquement inférées et ce sur la base de l'activation d'un *stéréotype* qui au sens d'Anscombe (2001, p. 16) désigne un ensemble de phrases ou d'énoncés attachées à tel ou tel mot. Cette distinction a été établie ne serait-ce que pour prouver que certains modalités associées (inférées) sont contextuellement *annulables*.

3. Cadrage méthodologique

3.1. Pour une approche sémantico-pragmatique de la modalité

Avant d'aborder la question d'inscription des modalités appréciatives et axiologiques dans le discours argumentatif, il est incontournable que nous fassions allusion à l'approche dont nous nous réclamons. Certes, nous pouvons considérer la modalité comme étant une catégorie sémantique, mais cela ne nous empêche pas de nous poser le questionnement suivant : la modalité, a-t-elle des liens avec la pragmatique ? Sert-elle à persuader l'autre ? Dans son ouvrage consacré à la modalité en français, Gosselin (2010) s'est efforcé à trouver des réponses à cette question majeure dans le domaine de la modalité. Il avance que la modalité est pourvue d'un aspect pragmatique, car le choix d'un modalisateur ou d'un autre n'est pas futile. D'après lui, le locuteur mise sur unités linguistiques mises à contribution dans son discours (adverbes, verbes, adjectifs, etc.) ne serait-ce que pour pouvoir agir sur son interlocuteur, modifier ses représentation, infléchir sa façon de voir les choses ou encore le persuader. Pour mener à bien cette étude, nous avons préféré de travailler sur le même corpus que nous avons constitué pour notre travail de doctorat.

Gosselin (2010) propose un modèle où il se base sur un ensemble des paramètres qui, selon lui, peuvent permettre de saisir la complexité voire l'hétérogénéité de la notion de modalité et rendre possible l'analyse des différents types de modalités. Du point de vue *Gosselinien*, toute modalité est porteuse de neuf paramètres représentés : les paramètres « *conceptuels* » qui se rapporte de prime abord aux domaines modaux et à leurs valeurs modales ; les paramètres « *fonctionnels* », ceux-ci permettent de rendre compte de l'office de telle ou telle modalité inscrite à l'énoncé ; enfin le « *métaparamètre* » qui sert à indiquer si les valeurs modales exprimées a été obtenue par le « *décodage* » des marqueurs linguistiques ou plutôt par les « *inférences pragmatiques*.»

Chaque classe de paramètres comporte d'autres sous-classes. La classe des paramètres *conceptuels* : elle comprend des paramètres *génériques*, qui concernent a) l'instance de validation par laquelle on entend les trois principales entités à savoir, objective, subjective ou institutionnelle, b) la direction d'ajustement (modalité descriptive ≠ modalité injonctive), et des paramètres *spécifiques* en relation avec a) la force de validation qui indique la valeur modale inscrite dans l'énoncé. Les paramètres *fonctionnels* ; cette classe comprend les paramètres *structuraux* qui se rapportent : a) au niveau de la hiérarchie syntaxique indiquant la place de la modalité dans la structure syntaxique, b) à la portée de la modalité pour préciser ce sur quoi elle porte et ce qui porte sur elle. Cette classe comprend aussi les paramètres *énonciatifs* ayant trait : a) à l'engagement de l'instance discursive (la prise en charge), b) à la relativité qui sert à indiquer la relation qui peut exister entre la modalité et les éléments contextuels, et c) à la temporalité qui recouvre le temps et l'aspect de la modalité. Finalement le *métaparamètre* qui comme nous l'avons dit sert à rendre compte de la façon dont la modalité a été dégagée Gosselin (2010, pp. 57-60).

L'appréciatif et l'axiologique sont beaucoup plus liés à des éléments linguistiques ainsi qu'à des catégories grammaticales qui permettent de déceler le positionnement et l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis de son interlocuteur et de son énoncé. En avançant une thèse l'instance

discursive révèle sa position qui peut être pour ou à l'encontre d'une proposition. Cependant, l'expression d'une évaluation, axiologique ou appréciative, consiste à présenter un objet ou un procès comme désirable/indésirable ou louable/blâmable dans une proposition. En d'autres termes, nous ne nous intéressons pas à ce que les énonciateurs proposent implicitement dans leurs discours. Il s'agit donc de repérer les différents marqueurs appartenant à ces deux domaines modaux permettant de circonscrire les inscriptions des modalités qui font l'objectif de cette étude et qui rendent visible l'évaluation des instances discursives.

4. Les modalités appréciatives ;

Les modalités appréciatives, comme les modalités épistémiques, servent à porter des jugements subjectifs sur le monde. Le sujet n'est plus considéré comme source de croyance, mais plutôt de désirs. Ces modalités permettent au locuteur de dire ou d'exprimer le désirable ou l'indésirable, c'est-à-dire tout en se servant de son propre langage, ce locuteur est en mesure de supputer les procès et les objets sous l'angle d'aversions et de désirs, c'est *ipso facto* mettre les prix aux choses. Elles indiquent la subjectivité individuelle ou collective. En effet, le désirable peut porter sur l'inéluctable, le futur, le passé et le présent, alors que le désir porte exclusivement sur le possible. En d'autres termes, il se peut qu'un locuteur donné désire avoir une augmentation, mais il est illogique qu'il désire en avoir eu une. Il semble aussi incorrect qu'il désire que le soleil se lève le prochain jour car il s'agit d'un événement inéluctable ; le soleil se lèvera certainement demain. Par contre, il peut se réjouir d'avoir ou d'avoir eu une augmentation, ou même que le soleil se lèvera. Par conséquent, nous pouvons déduire que le verbe se réjouir marque une modalité appréciative exprimant ce qui est désirable pour le sujet (le sujet modal) et le verbe désirer exprime une modalité boulique. La formule ci-dessous peut représenter la structure du désirable :

Un objet ou un procès *x* est (in)désirable pour un sujet *y*.

Il est évident selon Gosselin de faire une dissociation entre l'instance qui construit l'évaluation et le bénéficiaire du procès du fait que ce dernier ne porte pas nécessairement le même jugement évaluatif que l'évaluateur mis en scène par l'énoncé. Raison pour laquelle Gosselin (2010 : 333) propose au désirable la structure suivante :

Un objet ou un procès *x* est (in)désirable pour un bénéficiaire *y* de l'avis d'un sujet *z*.

En tant que modalités intrinsèques aux lexèmes, ces modalités peuvent être exprimées, selon Gosselin (2010), par des lexèmes dénotant les deux valeurs modales appréciatives à savoir le *désirable* et l'*indésirable* (*plaisir, souffrance, bonheur*, etc.) Ces modalités peuvent être également associées au niveau lexical ou sublexical. Alors qu'à titre de modalités extrinsèques, ces modalités se trouvent exprimées comme « *opérateurs prédicatifs* » exprimées au moyen de certaines périphrases verbales comme « risquer de » ou « réussir à » ainsi dans « les opposants au cinquième mandat *ont réussi*, malgré tout, à faire entendre leurs voix » et « Le président Bouteflika ira-t-il jusqu'au bout de ses prétentions politiques, *au risque de* provoquer plus qu'une profonde cassure au sein de la société algérienne ? », Comme des « *opérateurs propositionnels* » marqués par le biais de quelques adverbes comme *heureusement, malheureusement, dommage (que)* comme dans « La mobilisation pacifique a été, *malheureusement*, entachée par quelques scènes de violence dans certains quartiers d'Alger en fin de journée ». Par des locutions prépositives : *par chance, par malheur* ; ou des interjections : *ouf !, chouette !, hélas !, zut !*, etc.. Enfin comme « *métaprédicats* » et ce par l'emploi de verbes d'attitude propositionnelle comme *se réjouir que/de, regretter que/de, se féliciter que/de...* comme dans l'énoncé « elle *s'était félicitée de* l'attitude du peuple. » Par des constructions adjectivales de valeur comparable (*être heureux / satisfait que/de, être déçu que/de*, etc.), et constructions impersonnelles (*il est heureux / regrettable que*, etc.).

5. Les modalités axiologiques

Comme l'indique leur nom, les modalités axiologiques se rapportent aux jugements de valeur ayant trait à ce qui est moral, idéologique ou légal. Par le biais desquelles le sujet peut louer voire blâmer les comportements des individus, ainsi dans : « pouvoir *assassin* » et : « Mais, l'enjeu est important, et cela montre non seulement que de petites pointures politiques *ont le courage d'*aller jusqu'au bout de leurs idées ».

La différence que nous pouvons faire entre l'appréciatif et l'axiologique c'est que le jugement axiologique (positif/négatif) se présente lui-même comme louable alors que celui du domaine appréciatif n'est pas forcément désirable. On admet que le vol est une action blâmable, donc le fait d'avoir ce jugement est louable, en d'autres termes, lorsque nous tenons le vol pour blâmable, nous pouvons alors considérer comme louable le fait de porter ce jugement, et comme blâmable le jugement contraire comme dans l'énoncé suivant : « les marcheurs ont commencé par se rassembler devant le siège du FLN, traitant les membres de ce parti de *voleurs* et de traîtres, scandant : «*FLN dégage !*». C'est-à-dire *qu'il* est blâmable de voler, donc, il est louable de considérer qu'il est blâmable de voler.

Il est des substantifs dénotant des valeurs modales axiologiques liées au blâmable ainsi qu'au louable à savoir « le bien » et « le mal », comme il est des valeurs modales se trouvant associées à des termes tels que « courageux » et « voleur ». Ces derniers représentent le comportement affecté d'un jugement axiologique. Quant au niveau sublexical, certaines valeurs modales sont associées aux prédicats sublexicaux. En d'autres termes, elles sont comprises dans la signification des termes de genre « punir », « punition », « récompense » et « récompenser ». Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'il est important de faire la différence entre un certain nombre de marqueurs (substantifs) qui sont intrinsèquement appréciatif mais au plan sublexical correspondent au jugement axiologique et c'est bien évidemment le cas du nom « récompense ».

Alors qu'en tant que modalités extrinsèques, ces modalités se manifestent sous formes « d'opérateurs prédicatifs » marqués par des moyens de périphrases verbales telles que « avoir le courage », « avoir raison de », par le biais des constructions impersonnelles des métaprédicats à savoir comme « il est juste/ injuste que/de » et au moyen des verbes d'attitude à savoir le verbe « condamner », « approuver » et « désapprouver » (Gosselin, 2010). Or pour ce qui est des « opérateurs propositionnels » à valeur axiologique, on peut remarquer qu'il est des adverbes marquant les deux valeurs liées au blâmable et au louable, mais il est crucial de signaler que ces valeurs sont uniquement associées à des prédicats pour lesquelles ils précisent le statut institutionnel de l'instance de validation (sujet modal).

Quant au rôle de ces modalités, nous pouvons dire qu'elles permettent de justifier les faits et les orientations des individus. Si l'action est considérée bonne/correcte cela veut certainement dire que le sujet (l'auteur) aura une image positive alors que si elle est mauvaise ou condamnée, son responsable portera une image négative. Les genres qui s'appuient principalement sur l'axiologique sont le *judiciaire*, et l'*épidictique* car ils portent sur la justification des actions.

6. L'effet de l'inscription des modalités appréciatives et axiologiques

Dans ce qui suit, nous mettons l'accent sur les modalités appréciatives et axiologiques et ce en vue d'identifier leur rôle stratégique qu'elles peuvent assumer dans le discours dit « argumentatif ». Mais avant de procéder à une quelconque analyse, il semble incontournable de passer en revue les « coups argumentatifs » où ces modalités sont susceptibles d'avoir lieu. Selon Van Eemeren et Grootendorst (2016), tout discours est considéré comme une situation d'interaction réunissant deux acteurs principaux ; un locuteur appelé « proposant » et un allocutaire nommé « opposant » en ce sens que le premier avance et défend une thèse et le second la reçoit et le remet en cause. A l'issue de cette confrontation, les deux acteurs sont censés retrouver une solution à ce problème opinatif. Par conséquent en prenant le tour de rôle, ils concrétisent leurs opinions en vue d'accomplir des tâches qui se rapportent aux quatre stades de la discussion critique ; la *confrontation*, c'est là où il est facile de remarquer le désaccord entre les deux ; l'*ouverture*, il s'agit du moment où ils commencent à s'identifier en tant qu'opposant/proposant ; l'*argumentation*, c'est l'étape la plus importante dans cet échange car c'est là où les participants apportent les arguments dont ils ont besoin ; la *conclusion*, dans cette étape l'opposant et le proposant font le bilan de la tentative de résolution du désaccord.

Parmi les « coups argumentatifs », on distingue les actes qui concernent le locuteur/proposant à savoir l'acte d'avancer une thèse (là il doit être prêt à la justifier face aux questionnements exprimés ou anticipés de son allocutaire, c'est-à-dire assumer la charge de la preuve) et l'acte d'avancer des arguments afin de la confirmer (la thèse de départ). Alors que l'acte lié à l'opposant est celui de mettre en cause cette thèse que l'opposant propose, c'est-à-

dire qu'il manifeste sa position vis-à-vis de laquelle et par conséquent, la discussion sera pleine d'opinions opposées.

6.1. Modalités appréciatives/axiologiques dans l'énoncé-thèse

Dans l'énoncé-thèse, les modalités peuvent s'exprimer sous diverses formes, elles peuvent être extrinsèques de *revéridicibles*, de *dicto non véridicibles/véridicibles*. Elles peuvent être aussi intrinsèques *dénotées* ou *associées*. Donc, il est préconisé que nous fassions la distinction entre les modalités qui sont extrinsèques au contenu représentationnel de la thèse et celles qui y sont intrinsèques.

Ce déferlement humain peut se joindre à l'appel lancé sur les réseaux sociaux pour manifester aujourd'hui dans toutes les wilayas du pays. Certains n'ont pas attendu le 22 février pour le faire ; ils **ont réussi** à organiser des manifestations **pacifiques** qui ont même fini par des campagnes de **nettoyage** à la fin de leur action, comme cela a été le cas à Kherrata. Un exemple qui peut être suivi, comme l'ont fait hier les citoyens qui ont manifesté à Tichy.

Dans cette thèse, l'énonciateur/journaliste qui se place comme sujet modal (instance de validation) affirme que les auteurs des manifestations ont pu garder le caractère *pacifique* des marches. Cette thèse a été justifiée par les énoncés qui suivent (i.e. pourquoi ils ont manifesté pacifiquement). Dans ce fragment linguistique, la modalité appréciative est extrinsèque de *revéridicible* car elle est marquée par la périphrase verbale « *réussir à* ». Dans les énoncés qui constituent notre corpus nous avons constaté que les modalités appréciatives/axiologiques se rapportent à la même cible à savoir l'élan national, appelé « *Hirak* ».

Le contenu sur lequel porte la première et la deuxième modalité (celle marquée par « *réussir à* » et « *pacifiques* ») est {organiser des manifestations qui ont même fini par des campagnes de nettoyage à la fin de leur action, comme cela a été le cas à Kherrata}. L'adjectif modalisateur « **pacifiques** » sert à marquer à la fois une modalité axiologique/appréciative positives. Notre propos est justifié par le fait que ce terme est utilisé par le locuteur/journaliste non pas seulement pour « *louer* » le comportement des sujets, (dans ce cas nous pouvons dire que nous sommes dans le domaine de l'axiologique, car il est juste de dire que toute institution cherche à présenter comme « *louable* » les actions « *légal* et non punissables, donc non blâmable») mais nous nous permettons d'apporter que pour le locuteur/journaliste, et dans un tel contexte, « *être pacifique* » désigne le fait d'accomplir des faits *désirables*, par et pour les Algériens-lecteurs, qui contribuent à la réussite des manifestations. A vrai dire, lorsque ce terme est un des éléments constitutifs du *dictum*, il devient intrinsèquement axiologique voire appréciatif : au niveau lexical et sublexical (en terme d'une analyse des prédicats en sous-prédicat). Dans le même fragment nous avons repéré une autre modalité axiologique. Celle-ci est liée au terme « *nettoyage* » qui est intrinsèquement axiologiquement positif. Le journaliste laisse entendre que les *hirakistes* ont manifesté une sorte de maturité et assiduité dans la mesure où ils n'ont pas laissé derrière eux ce qui peut constituer une source de critique contre eux.

Les adverbes marquant des modalités appréciatives telles que, *heureusement*, *malheureusement*, jouent un rôle crucial dans la mesure où ils permettent aux énonciateurs d'avancer une appréciation ou une évaluation, ainsi dans l'énoncé suivant :

Beaucoup parmi les étudiants qui ont manifesté en ce 26 février à travers le pays étaient déjà là le vendredi 22 février. Hier, ils ont voulu apporter la démonstration de leur implication en tant que communauté dans le sursaut global de **dignité** qui fait s'ébrouer si **heureusement** l'Algérie.

Dans ce cas, la modalité s'est exprimée sous forme de modalité extrinsèque comme *opérateur propositionnel*. Il s'agit d'une modalité de *dicto non véridicible*. La modalité est incorporée au dictum suivant : {Hier², apporter la démonstration de leur implication en tant que communauté dans le sursaut global de dignité qui fait s'ébrouer si **heureusement** l'Algérie}. Dans cet énoncé, s'il y a une argumentation, elle concernera certainement le jugement

²Il est utile de signaler que cet énoncé est le lieu d'inscription d'une modalité boulique qui se trouve marquée par le verbe « vouloir »

appréciatif, lié au désirable, et non pas la phrase principale. Par conséquent, une fois l'adverbe enlevé, la phrase perdra sa pertinence. Car cette modalité constitue à l'évidence un élément capital de la *persuasion*. L'analyse de cet énoncé ne s'arrête pas à ce niveau, car nous devons passer en revue tous les modalités qui y sont inscrites. Une modalité appréciative positive se trouve associée au terme « *dignité* ». Par conséquent, nous pouvons dire que le locuteur/journaliste a bien réussi dans son entreprise. Il a choisi le ce terme pour justifier le positionnement du peuple et le motiver à continuer dans cette mission historique à savoir mettre fin au présent système politique.

Les modalités appréciatives/axiologiques s'inscrivent aussi dans le discours argumentatif par le biais de diverses constructions impersonnelles à savoir, *il est préférable, / légal/illégal/légitime* et ce, pour exprimer une évaluation ou une injonction. Dans l'énoncé ci-dessous, l'argumentation, qui doit avoir lieu à l'appui de la thèse avancée de la part de l'énonciateur, portera sur l'injonction qualifiée « *préférable* » et non pas sur l'emploi de cet adjectif :

Néanmoins, le souci de la majorité des manifestants est bien évidemment de préserver le caractère pacifique des marches. Pour cela, des recommandations sont exprimées par certains d'entre eux. Comme cet appel qui conseille qu'*il est préférable* de marcher de la place du 1er Mai vers la place des Martyrs.

Dans cet énoncé, il s'agit d'une modalité appréciative liée au désirable. Elle porte sur le contenu propositionnel suivant : {Comme cet appel qui conseille de marcher de la place du 1er Mai vers la place des Martyrs}. Cette modalité est à statuts *métaprédicat* de *dicto véridicible*. L'instance de validation n'est pas le journaliste/locuteur mais plutôt ceux (proposants) qui ont avancé cet appel incitant les manifestants à suivre le plan de « marche » proposé. Il n'est pas sans intérêt de signaler que le choix du proposant (instance de validation) ne se fait pas hasardeusement car s'il s'oriente vers l'emploi de telle construction ou tel adjectif, c'est parce qu'il ne veut pas employer d'autres marqueurs modaux qui lui sembleraient moins efficaces. Cependant, il se peut qu'il effectue des évaluations pouvant être objectives dans le but de présenter objectivement sa thèse, mais cela n'empêche pas l'interlocuteur/opposant (actuel/virtuel) de la contester. Par conséquent, le proposant est censé prévoir les répliques et les critiques de l'opposant et ce afin de s'entendre et au fur et à mesure l'un convaincre l'autre.

Les marches populaires, saluées dans le monde pour leur **pacifisme**, contre le **5ème mandat** ont montré que les Algériens ont un besoin pressant de renouveau et, plus que tout, d'être seuls à décider de leur avenir, en toute **transparence** à travers des institutions **légitimes, légales, crédibles** et désignées par des élections honnêtes et transparentes. C'est en fait le fond du problème et en même temps la solution de cette **formidable** « protesta » nationale contre l'organisation d'une élection présidentielle qui est en train de prendre la forme d'une bérézina pour les partis de la majorité présidentielle, acculés au silence.

De la première partie de cet énoncé, nous pouvons repérer plusieurs modalités axiologiques et appréciatives, linguistiquement marquées ou pragmatiquement inférées. Commençons par celles qui sont inférées après l'activation de stéréotypes. Celles-ci sont liées aux syntagmes suivants : **les marches populaires** et le **cinquième mandat**.

Les stéréotypes liés au deux syntagmes

M Stéréotypes

M stéréotypes

Les marches populaires

M.P donc le Hirak.
 M.P donc non au cinquième mandat.
 M.P donc le courage des Algériens.
 M.P donc le pouvoir du peuple.
 M.P donc la maturité politique.
 M.P donc le verdict du peuple.
 M.P donc le civisme des Algériens.

Le cinquième mandat

C.M donc Bouteflika.³
 C.M donc Ouyahia.
 C.M donc corruption.
 C.M donc fraude.
 C.M donc l'injustice.
 C.M donc crise sociopolitique.
 C.M donc illégitimité.

Nous avons aussi d'autres modalités axiologiques appréciatives linguistiquement marquées. La première est inscrite dans l'énoncé-thèse « *les Algériens ont un besoin pressant de renouveau et, plus que tout, d'être seuls à décider de leur avenir, en toute transparence à travers des institutions légitimes, légales, crédibles et désignées par des élections honnêtes et transparentes* ». La première partie de ce fragment est constituée des éléments dits mixtes. Il s'agit bien évidemment des termes « *pacifisme, transparence, légales, légitimes, crédibles, honnêtes, transparentes* ». Ces derniers sont considérés « mixtes » car ils sont porteurs de valeurs modales appréciatives et axiologiques liées à la fois au *louable* et au *désirable*. Ce que les institutions considèrent *légitime/légal/crédibles/honnêtes* et *transparentes*, est nécessairement *louable*. Et d'une autre part « *être légitime/ légal/honnête et transparent* » désigne le fait d'accomplir des faits *désirables* par et pour les *institutions* et même pour les Algériens-lecteurs.

Dans ce même énoncé, il se voit que cette thèse est justifiée dans la deuxième partie de ce fragment où le proposant ou l'instance de validation l'a introduite par « *c'est en fait* » où il met à contribution une autre valeur modale liée au domaine appréciatif. Il emploie l'adjectif « *formidable* ». Le *dictum* sur lequel porte la modalité est { *C'est en fait le fond du problème et en même temps la solution de cette « protesta » nationale contre l'organisation d'une élection présidentielle qui est en train de prendre la forme d'une bérézina pour les partis de la majorité présidentielle, acculés au silence.* }. Il semble évident de dire l'emploi de cet adjectif aura certainement une orientation positive et un degré plus ou moins important et cela permet au sujet de l'énonciation (locuteur/scripteur) de renforcer la validité de sa thèse à savoir : *organiser des élections honnêtes et transparentes*.

6.2. Modalités appréciatives / axiologiques dans l'énoncé-argument

Dans l'énoncé-argument, les deux modalités sont appelées à jouer un rôle décisif. Comme nous l'avons déjà dit, les premières sont appelées pour constituer une argumentation par les conséquences désirables/indésirables, alors que les deuxièmes sont mises à contribution afin d'avancer des arguments portant sur le louable ou le blâmable. Ce que nous allons faire dans ce qui suit, c'est voir si les énonciateurs louent ou blâment les auteurs des marches ainsi que la nouvelle candidature de Bouteflika et ce avant de passer à leurs jugements appréciatifs pour savoir s'ils sont positifs ou négatifs et ce pour soutenir la thèse avancée dans le discours en question.

Le cri de colère de la rue algérienne aura au moins averti le pouvoir, et au-delà les 'zélés' de la République, qu'il y a des limites à ne plus franchir, une sorte de lignes rouges à ne pas dépasser dans la manipulation de la rue, de la voix du peuple... La colère de la rue contre le **5ème mandat** aura ainsi fait gagner des territoires

³Le lecteur est dans ce cas censé inférer, sur la base de ce qui possède comme informations ayant trait aux hommes politiques algériens, des modalités appréciatives qui devraient être en relation directes avec celles inscrites aux premiers énoncés de ce discours. Prononcer le nom de l'ancien président devant un *hirakiste*, provoquera certainement : *ennemi des hirakistes, voleurs, partisans du cinquième mandat*, etc. et c'est le même cas pour le nom de *Ouyahia* ou les autres potentats qui deviennent tous porteurs des modalités appréciatives négatives aux yeux des opposants de la candidature de Bouteflika

extraordinaires dans la lutte contre les tentations de *fraude*, de *falsification* et de détournement des voix des électeurs.

Dans cet extrait, le proposant s'exprime à la place du peuple qui ne cesse pas de manifester sa colère à l'égard du comportement des alliés de Bouteflika et ceux qui veulent maintenir le *statu quo*. Dans l'énoncé-argument, le proposant se sert des termes auxquels sont liées des modalités axiologique liées à la valeur du « blâmable ». Les deux termes « *fraude* » et « *falsification* » dénotent une modalité axiologique qui permet l'évaluation des comportements des individus. L'objectif du proposant, qui n'est pas l'instance de validation, est de dire à son opposant (représentant du système politique et les partisans du cinquième mandat) que le peuple a raison de manifester contre toute tentative de détournement des voix des citoyens électeurs car il s'agit d'un comportement illégal (*blâmable*) et interdit par la loi constitutionnelle.

Il existe une porte de sortie. Renoncer au **5e mandat** est une mesure la mieux à même de ramener de l'apaisement... La décréter peut également être une issue à la crise. C'est la revendication de l'opposition. Et probablement cette option traverse également l'esprit d'une partie du pouvoir. Elle permet d'inverser l'agenda proposé dans la lettre de candidature de Bouteflika, en lui donnant un contenu et des objectifs comme exprimés dans les mobilisations populaires. C'est le scénario qui pourrait à la fois protéger cette nouvelle Algérie naissante, éviter au pays le *risque* d'une conflagration et surtout aider à un processus graduel du changement de système politique.

Comme nous le voyons, dans cet énoncé, l'énonciateur/proposant avance une thèse sous forme d'une solution que l'opposant pourrait accepter. Pour lui, pour que le problème soit résolu, il suffit que le président renonce au cinquième mandat. Dans l'énoncé-argument, il fait appel à la modalité appréciative, intrinsèque au lexème « *risque* » et ce pour signaler les conséquences indésirables liées à cette nouvelle candidature qui posent intrinsèquement un danger pour l'Algérie. Par conséquent, pour éviter toute sorte de risque, le proposant s'est permis de reprendre une telle solution pour apaiser les esprits des citoyens et ne pas déstabiliser le pays.

Nous n'avons pas peur, parce que les gens manifestent pacifiquement. C'est vrai que nous avons eu peur lorsque les policiers ont encerclé le quartier dès le matin... Les jeunes **ont raison** de sortir dans la rue contre le 5e mandat. Ils expriment ce que la majorité des Algériens ressentent lorsqu'ils voient l'état du président.

La thèse évaluative, qui affirme que « *nous n'avons pas peur, parce que les gens manifestent pacifiquement* », est justifiée par un argument introduit par une *périphrase verbale* : « *avoir le raison de* » exprimant une modalité axiologique, à statuts *opérateur prédicatif*, liée au *louable*. Dans cette partie de ce fragment linguistique, le proposant fait allusion à l'état sanitaire du candidat Bouteflika qui, pour lui, est incapable de gérer le pays et ce faisant il s'agit d'une évidence que l'opposant ne peut pas discuter. Donc, cette modalité sert à renforcer l'argument qui est avancé afin de confirmer la thèse de départ.

7. Discussions des résultats

Il appert que la modalité et l'argumentation sont intimement liée dans le sens où : argumenter en faveur d'une conclusion, c'est énoncer des propositions (porteuses de modalités) congruentes avec la modalité de la proposition que l'on souhaite faire admettre (Gosselin, 2010, p. 332). Il va sans dire que la conviction ne suffit pas pour entraîner l'action, il faut encore lui adjoindre des modalités appréciatives et axiologiques propres à susciter la persuasion. Nous avons vu que les instances discursives s'attaquent aux partisans du projet de cinquième mandat et ce par l'emploi des modalisateurs appréciatifs et axiologiques liés respectivement à l'indésirable et au blâmable. C'est-à-dire, qu'elles tirent profit de ces deux valeurs modales liées à l'axiologique et à l'appréciatif pour faire des réprimandes à Bouteflika et à ses gouvernants.

Les résultats obtenus suite à notre analyse, témoignent d'une sorte d'omniprésence des modalisateurs axiologiques et appréciatives liées au louable/désirable pour saluer, encourager et féliciter les peuple et blâmable/indésirable afin d'avancer des commentaires défavorables sur l'ancien président, sa candidature et son système politique. En d'autres termes, les locuteurs-

scripteurs avancent des commentaires favorables sur les déroulements des marches contre Abdelaziz Bouteflika et ses alliés et ce par la mise à contributions des modalisateurs appartenant aux deux domaines pour louer les protestataires et la façon dont ils organisent les marches pour garder le caractère pacifique. Il devient claire qu'ils jettent leur dévolu sur ces modalisateurs pour convaincre les Algériens de sortir et exprimer haut et fort leur mécontentement vis-à-vis de la candidature de Abdelaziz Bouteflika. L'objectif des journalistes est comme nous l'avons vu de mettre le citoyen-lecteur dans une situation où il se trouve censé adopter le positionnement du journaliste responsable des points de vue exprimés.

7.1. La prise en charges des modalités

D'un point de vue polyphonique, il faut dissocier le concept d'instance de validation en tant qu'élément constitutif de la modalité de celui d'énonciateur. C'est pour cette raison que Gosselin (2010) préfère distinguer à titre d'instance de validation, la *réalité* (univers référentiel), la *subjectivité* (collective/individuelle) et les *institutions*. Selon le même auteur (2010, pp. 68-71) le concept de « *réalité* », se définit comme étant « le réel tel qu'il est appréhendé par l'intermédiaire des systèmes conceptuels. » Cette réalité, qui peut être de nature « conceptuel ou réelle », se manifeste au moyen des adverbes de point de vue permettant l'expression des vérités objectives. Ainsi le cas des adverbes ; *chimiquement*, *physiquement*, *historiquement*. Quant à la *subjectivité*, celle-ci se concrétise dans les énoncés qui expriment le désir ou la croyance. Certes une modalité épistémique, par exemple, sert, parfois, à exprimer un jugement de réalité, mais elle résulte d'un système d'évaluation subjective (c'est-à-dire un contenu d'estimation ou de croyance). La *subjectivité* est toujours relative soit à des participants de l'échange verbal, soit à l'opinion commune (par exemple des lieux communs). Finalement, les *institutions*, ou les systèmes de conventions sociales, sont celles qui valent pour l'organisation de la vie sociale (la religion, la justice les tutelles, etc.)

Les résultats démontrent que les modalisations sont souvent attribuées au journaliste/scripteur (*subjectivité individuelle*) et aux *institutions*. Les résultats ont démontré aussi que le locuteur/scripteur accorde la modalité, qui peut être présupposée et qu'il s'associe au point de vue provenant des autres instances, et s'engage parfois explicitement en faveur de la modalité présentée. Il est bon de noter que le journaliste qui est souvent à l'origine de la l'actualisation des valeurs modales. Celui-ci parle au nom du journal et démontre sa prise de position par rapport à différents événements qui se rapportent aux manifestations contre le cinquième mandat.

8. Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes penchés sur l'inscription des modalités appréciatives et axiologiques et leur rôle dans le discours argumentatif. Après avoir passé en revue les différents domaines modaux et particulièrement ceux qui font l'objet de notre analyse en l'occurrence, le domaine de l'appréciatif et de l'axiologique, nous avons étudié les inscriptions de leurs valeurs modales dans les deux coups argumentatif à savoir l'énoncé-thèse et l'énoncé-argument. Dans ce travail, notre intérêt a porté sur l'inscription des modalités axiologiques et appréciatives dans le discours de la presse écrite nous avons opté pour les deux quotidiens susdits car nous avons constaté une sorte d'une omniprésence des termes modalisateurs appartenant aux différents domaines modaux. L'objectif était de voir de plus près le rôle de la modalité dans ce discours qui vise la persuasion. Etant donné notre hypothèse, nous avons pu affirmer que les instances du discours ont manifestement jeté leur dévolu sur ces deux domaine modaux parce qu'ils constituent une catégorie servant à manifester leur soutien au peuple et une arme contre les partisans du cinquième mandat. En adoptant une approche sémantico-pragmatique de la modalité formelle de l'appréciatif et de l'axiologique qui est en relation directe avec des catégories linguistique plus ou moins identifiables, nous avons distingué les modalités qui sont extrinsèques au *dictum* et celles qui y sont intrinsèques. Il n'est pas sans intérêt de dire que pour pouvoir reconnaître l'effet stratégique des choix effectués par les instance énonciatives dans la construction des coups argumentatifs, il est préconisé de prendre en considération le rôle argumentatif de l'énoncé dans lequel se trouvent les modalisateurs dont nous devons rendre compte des spécificités sémantico-pragmatique. Pour

que notre travail ne fût pas voué à l'échec, nous avons dû prendre en considération le contexte de communication où fonctionnent les énoncés analysés.

9. Liste bibliographique :

- Anscombre, J.-C. (2001). Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* 142, p. 57-76. *Langages*(142), pp. 57-76.
- Bally, C. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Paris: Leroux.
- Bally, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: Francke.
- Benveniste, E. (1966). *Problème de linguistique générale* 1. Paris : Gallimard.
- Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*. Paris: Masson.
- Cervoni, J. (1992). *L'énonciation*. Paris: Presses universitaires de France.
- Ducrot, O. (1993). A quoi sert le concept de modalité ? Dans N. D. Reich, *Modalité et acquisition des langues* (pp. 111-129). Berlin : De Gruyter .
- Frans H. van Eemeren et Rob Grootendorst. (2016). *Argumentation, communication, and fallacies : A Pragma-Dialectical Perspective*. Londres: Routledge.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français. la validation des représentations*. New York: Editions Rodopi B.V.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2009). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris: Armand Colin.
- Kronning, H. (1996, 1). *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal 'devoir'*. Stockholm, Sweden: Faculté des Lettres de l'Université d'Uppsala.
- Meunier, A. (1974). *Modalités et communication*. *Langue française*(21), pp. 8-25.
- Vion, R. (2004). *Modalités, modalisations et discours représentés » dans Langages*. N°156. p. 96-110. *Langages*(156), pp. 96-110.